

# BUDGET PARTICIPATIF SAINT-AUNES

## Formulaire de dépôt de dossier

A déposer à l'accueil de la Mairie ou sur [accueil@saint-aunes.fr](mailto:accueil@saint-aunes.fr)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

DESCRIPTION DU PROJET : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Des pièces spécifiques, comme des plans, photographies, ou autres peuvent être annexées au présent formulaire.



# BUDGET PARTICIPATIF

# 2020

*une idée un projet*

# Saint-Aunès



ne pas jeter sur la voie publique

# c'est vous !



[www.saint-aunes.fr](http://www.saint-aunes.fr)

## ☞ Qui peut déposer un projet ?

TOUT habitant de Saint-Aunès, quels que soient l'âge et la nationalité.

## ☞ Comment déposer ?

Le projet doit être exposé dans le formulaire au dos du dépliant.

## ☞ Date de dépôt :

Le projet devra être déposé du 15 septembre au 15 octobre à l'accueil de la Mairie.

## ☞ Recevabilité du projet :

Le projet sera examiné par une commission spécifique.

Présidée par le Maire, elle sera composée de 7 élus et 7 Saint-Aunésois.

Ce projet peut concerner l'ensemble de la ville ou être localisé dans un quartier, une rue, un espace public spécifique, une infrastructure déjà existante.

Pour être recevable, votre projet devra remplir 3 critères :

- satisfaire un motif d'intérêt général et ne comporter aucun caractère commercial ou publicitaire.
- entrer dans le champ des compétences de la ville de Saint-Aunès.
- correspondre à une dépense d'investissement dans l'espace public ou dans les équipements de proximité. Il ne doit pas générer de dépenses de fonctionnement trop importantes.
- avoir un coût maximal de 50 000 euros TTC.
- si le projet est déclaré recevable par la commission, une pré-étude sera menée par la commune pour estimer son coût et sa faisabilité.

Examen des projets par la commission : **lundi 19 octobre 2020**

Date de validation par la commission : **vendredi 23 octobre 2020**

Les projets recevables seront alors mis en ligne sur le site internet de la ville.

## Vote des Saint-Aunésois :

L'ensemble des projets validés par la commission sera ensuite soumis au vote des Saint-Aunésois selon des modalités qui vous seront communiquées sur le site de la ville.

Période de vote : **novembre 2020**

## Information sur le ou les projets sélectionnés:

**Fin novembre 2020**

## Mise en œuvre du ou des projet(s) par les services de la ville à partir décembre 2020 :

- Suivi d'avancée du dossier en ligne
- Phase 1 : études et conception
- Phase 2 : lancement des procédures
- Phase 3 : réalisation des travaux
- Phase 4 : livraison
- Inauguration

Projet réalisé en 2019 : Plantation de 50 arbres d'ornement sur la commune afin de lutter contre la pollution et la canicule

